

PARCOURS DE FORMATION



RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE L'ÉLÈVE

Nom :

Prénom :

Type de permis :

1



☐ Evaluation de départ

2



☐ Inscription

3



- ☐ Formation théorique
- Cours de code Heures min. à effectuer :
 - Tests Heures min. à effectuer :
- ☐ Alternance de théorie et de pratique

4



☐ Examen théorique

5



☐ Heures de conduite
Heures min. à effectuer :

6



- ☐ Conduite accompagnée
- ☐ Conduite supervisée

7



☐ Examen blanc

8



☐ Examen pratique

PARCOURS THEORIQUE

La formation théorique portant sur des **questions « d'entraînement au code »** peut être suivie à votre rythme, soit :

- dans l'école de conduite avec un support média ou avec un enseignant
- via Internet (code en ligne)

PARCOURS PRATIQUE

Pendant la phase pratique, vous serez amené(e) à circuler :

- en ville
- en rase campagne
- sur autoroute
- de nuit

COURS OBLIGATOIRE

Votre présence est obligatoire pour les cours collectifs sélectionnés. Ces cours sont dispensés en présentiel par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

THÈMES :

- Loi & circulation
- Le conducteur
- La route
- Divers / Assistance
- Précautions / Mécanique
- Sécurité / Environnement